



**S Y N D I C A T
D E P A R T E M E N T A L
D ' E L E C T R I C I T E D E
H A U T E G A R O N N E**

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU
SEANCE DU
N° d'ordre de la délibération : 9
N° de feuillet : 1

Date de la convocation : 20 avril 2015
Nombre de membres : 17
En exercice : 17
Présents : 10
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le 29 avril 2015 à 14 heures 00
Les membres du Bureau du Syndicat,
légalement convoqués,
se sont réunis au siège du Syndicat,
9 rue des 3 Banquets à Toulouse,
sous la présidence de Monsieur Pierre IZARD

Objet : Avenant aux marchés grands travaux AR et travaux épars BS – Changement d'index d'actualisation des prix

Etaient présents : Messieurs BEZIAT, CLEMENCON, COMET, DEBEAURAIN, DESOR, IZARD, MENGAUD, MORANDIN, RASPEAU et RIVAL.

Etaient absents : Mesdames GIBERT et PEREZ, Messieurs AUMONIER, BOUBE, FERRES, SARRALIE et STRAMARE.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, Monsieur BEZIAT est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 20;

Vu la délibération du Comité syndical en date du 3 Juillet 2014 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords-cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Vu la délibération du Bureau du 3 juillet 2012, autorisant le Président à signer et à notifier les marchés de travaux épars et de grands travaux pour les 12 lots respectifs attribués par la commission d'appel d'offre ;

Monsieur le Président indique que ces deux marchés AR et BS ont été conclus en juillet 2012 sur la base de prix actualisés avec l'index TP12 (travaux publics – réseau d'électrification). Or, en octobre 2014, l'index TP12 est passé en base 2010 et a été remplacé par trois nouveaux index :

- TP12a : Réseaux d'énergie et de communication
- TP12b : Eclairage public – Travaux d'installation
- TP12c : Eclairage public – Travaux de maintenance

Monsieur le Président demande au Bureau de se prononcer sur le choix d'un nouvel index.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, les membres du Bureau décident d'adopter l'index TP12a et autorisent Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le

07 MAI 2015

9, rue des 3 banquets - CS 58021 - 31080 TOULOUSE CEDEX 6